

*La Relation Entreprises, votre porte d'entrée à la CGSS.*

Ne m'appellez plus TTS,  
je suis Tese – Cea.



MATINÉE EMPLOYEURS du 06 novembre 2018



Action Sanitaire  
et Sociale  
CGSS Réunion

1

Tese - Cea



## La fin du Titre de Travail Simplifié (TTS)

- **A compter du 31/12/2018** le dispositif Titre de Travail Simplifié (TTS) s'arrête.
- Les comptes TTS seront radiés automatiquement au 31/12/2018 et nous prendrons en charge les volets TTS jusqu'au 31/01/2019 uniquement pour des périodes d'emplois antérieures au 31/12/2018. Les salaires versés pour des périodes d'emploi postérieurs au 01/01/2019 ne seront pas pris en compte.



## Le Titre emploi service entreprise (Tese) Le Chèque emploi associatif (Cea)

**A compter du 01/01/2019** 2 nouveaux produits seront accessibles : le TESE (Titre emploi service entreprises) et le CEA (Chèque emploi associatif).

Le TESE et le CEA vous permettront d'accomplir en ligne gratuitement les formalités sociales liées à l'embauche et à la gestion de vos salariés. Ils gèreront le prélèvement de l'impôt à la source pour vous à compter de janvier 2019.

Ces dispositifs sont exclusifs: l'ensemble du personnel de l'entreprise devra y adhérer. Les comptes RG seront donc automatiquement radiés dès l'adhésion au TESE ou au CEA.



# Le Titre emploi service entreprise (Tese)

## *Pour qui ?*

**Le TESE s'adresse aux entreprises de moins de 20 salariés relevant du régime général.**

Les situations particulières

→ **Exclus du dispositif : les entreprises** des secteurs de la pêche, de l'aquaculture, de travail temporaire, les groupements d'employeurs, les comités d'entreprise.

→ **Non gérés actuellement : les salariés** dont les cotisations sont calculées sur des taux réduits (artistes, intermittents du spectacle, ...), les CUI-CAE Dom, les travailleurs à domicile, ...

*Les CUI-CAE (ou contrats PEC depuis le 01/01/2018) seront gérés par le TESE.*

→ **Non gérés actuellement : les exonérations** liées au service civique, aux jeunes entreprises innovantes (JEI), ...



# Le Chèque emploi associatif (Cea)

## *Pour qui ?*

**Le CEA s'adresse aux associations et fondations de moins de 20 salariés relevant du régime général.**

Les situations particulières

→ **Exclus du dispositif : les contrats** d'engagement éducatif, contrat à durée indéterminée de chantier ou d'opération, contrat de travail temporaire, CUI-CAE Dom.

*Les CUI-CAE (ou contrats PEC depuis le 01/01/2018) seront gérés par le CEA*

→ **Non gérés** actuellement Les artistes et mannequins bénéficiant de taux réduits, journalistes et colporteurs de presse, intermittents du spectacle hors Guso, le personnel naviguant, les salariés d'associations intermédiaires, de groupements d'employeurs et comités d'entreprise.

→ **non gérées actuellement : les exonérations** liées à l'aide à domicile, au service civique et aux jeunes entreprises innovantes (JEI) ;



## Votre adhésion en ligne.

Disponible sur [www.letese.urssaf.fr](http://www.letese.urssaf.fr) ou [www.cea.urssaf.fr](http://www.cea.urssaf.fr)

- ✓ J'adhère avec mon numéro Siret.
- ✓ Je sélectionne ma convention collective.
- ✓ Je renseigne mes coordonnées bancaires.
- ✓ Je choisis le service de santé.
- ✓ Je sélectionne mon organisme de retraite.
- ✓ J'indique les taux et les numéros de contrats pour la prévoyance et les soins de santé.
- ✓ Et quelques informations complémentaires (horaire collectif mensuel, période de référence pour la gestion des congés payés,...).





The screenshot shows the homepage of the Tese website. At the top, there is a navigation bar with the Tese logo and the text 'Un service des Urssaf'. To the right of the logo, the text 'Titre emploi service entreprise' is displayed. Below the navigation bar, there is a horizontal menu with links for 'Accueil', 'Actualité', 'Présentation', 'Espace employeur', 'Documentation et information', and 'Contacts'. On the left side, there is a vertical sidebar with links for 'Plan du site', 'Infos légales', and 'Politique de confidentialité'. The main content area is divided into three sections: 'Actualité', 'Découvrir le Tese', and 'Identification'. The 'Actualité' section contains several news items, including a new announcement about the opening of Tese in Overseas in 2019, a bulletin of wages for October 2018, and information about the Smic and new measures for 2018. The 'Découvrir le Tese' section explains the benefits of Tese for employers in France and Overseas, and provides a link to discover the service. The 'Identification' section offers a simple process for employers to join Tese online, declare their employees, and consult their dossier history. A 'Se connecter' button is highlighted with a red circle in the 'Identification' section.

**Tese**  
Un service des Urssaf

Titre emploi service entreprise

Accueil | Actualité | Présentation | Espace employeur | Documentation et information | Contacts

Plan du site  
Infos légales  
Politique de confidentialité

**Le Titre emploi service entreprise**

**Actualité**

**NOUVEAU : Ouverture du Tese en Outre-mer**  
Votre Centre Tese gèrera le prélèvement de l'impôt à la source en 2019  
**Octobre 2018 : Bulletin de paie préfigurateur**  
**Nouveau en 2018 : Smic, plafond, nouvelles mesures**  
**Projet d'embauche ? DSN ? : adhérez au Tese**  
**Pour adhérer ou déclarer vos salariés :** consultez les guides en ligne  
[Pour en savoir plus...](#)

**Découvrir le Tese**

Vous avez une entreprise en France métropolitaine et vous relevez du régime général. Vous avez une entreprise en Outre-mer et vous relevez du régime général ou agricole. Le Tese allège considérablement les formalités liées à l'emploi.  
[Découvrez ce service gratuit du réseau des Urssaf](#)

**Identification**

**Encore plus simple**

- » adhérez en ligne
- » déclarez vos salariés sur Internet
- » consultez l'historique de votre dossier

Se connecter



www.letese.urssaf.fr

**Tese**  
Un service des Urssaf

Titre emploi service entreprise

Accueil | Espace employeur | Contacts

### Espace Employeur

En saisissant votre numéro Siret vous accédez soit :

- à la demande d'adhésion si vous n'êtes pas encore adhérent.
- à votre espace sécurisé, pour consulter ou déclarer, si vous êtes adhérent.

#### Identification

**Encore plus simple**

- » adhérer en ligne
- » déclarez vos salariés sur Internet
- » consultez l'historique de votre dossier

**N° Siret :**

[J'ai perdu mon mot de passe](#)



www.cea.urssaf.fr

**Cea**  
Un service des Urssaf

Chèque emploi associatif

Accueil | Actualité | Présentation | Espace employeur | Documents & FAQ | Contacts

### Bienvenue sur le site du Chèque Emploi Associatif

#### Actualités

**Le Centre Cea gère le prélèvement de l'impôt à la source en 2019**

**Smic, Plafond, taux, cotisations : 1er janvier 2018**

**Changements des dates de mise à disposition du décompte de cotisations et de prélèvement**

**Découvrez notre offre de service en vidéo**

**Rubrique "Documents" :**  
sauvegarder vos documents antérieurs à 2012 avant leur suppression

**Pour joindre le Centre national Cea :**  
nouveau numéro de téléphone à compter du 1er octobre

**0 810 19 01 00** Service 0,05 € / min + prix appel

#### Découvrir le Chèque Emploi Associatif

Vous êtes responsable d'une association à but non lucratif ou d'une fondation et employez moins de 20 salariés. Bénéficiez d'une simplification des formalités sociales liées à l'emploi de salariés...

[Découvrez le Chèque emploi associatif, un service gratuit du réseau des Urssaf !](#)

#### Identification

**Encore plus simple**

- » adhérez en ligne
- » déclarez vos salariés sur Internet
- » consultez l'historique de votre dossier

**Se connecter**

© urssaf tous droits réservés





www.cea.urssaf.fr



**Cea**  
Un service des Urssaf

Chèque emploi associatif

Accueil | Espace employeur | Contacts

### Espace employeur

En saisissant votre numéro Siret vous accédez soit :

- à la demande d'adhésion si vous n'êtes pas encore adhérent.
- à votre espace sécurisé, pour consulter ou déclarer, si vous êtes adhérent.

**Identification**

N° Siret :

[J'ai perdu mon mot de passe](#)

180900 - 05 - © urssaf tous droits réservés



## Déclaration de mon salarié



### Je déclare mon salarié.

Vous saisissez un contrat pour chaque salarié.

→ Vous saisissez le contrat. Vous imprimez le certificat d'enregistrement.

→ Possibilité d'impression du contrat pour signature.



# Déclaration de sa rémunération

## **Je complète le volet social.**

- Vous obtenez le montant du net à payer et des cotisations dues avant de valider votre saisie.
- Vous imprimez le bulletin de paie dans les 24 h (jours ouvrés).
- Vous modifiez, en cas d'erreur de saisie, les données des volets sociaux de l'année en cours et de l'année précédente.

# 2

## Le rôle des centres Tese & Cea



## Tese & Cea

- Ils calculent pour vous le montant des cotisations et contributions sociales. Il vous indique le montant net à payer.
- Ils réalisent les bulletins de paie.
- la déclaration sociale nominative (DSN).
- Ils vous communiquent le montant des cotisations dues. Vous n'effectuez qu'un seul règlement auprès de l'Urssaf, pour l'ensemble des cotisations et contributions sociales. Il intervient le 15 du mois suivant par prélèvement automatique.
- Ils effectuent, à partir de vos déclarations, des états récapitulatifs par nature de cotisations et l'attestation fiscale pour vos salariés.

### **La mise à disposition des documents**

- Dans votre espace employeur sécurisé, tous les documents (bulletins de paie, décomptes de cotisations, états récapitulatifs, attestations fiscales) sont mis à disposition par votre centre Tese. Ils sont conservés 5 ans

**Les Centres géreront en 2019 le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu**



## Bon à savoir

Du fait de la réforme des exonérations de cotisations en Outre-mer, le calcul des cotisations ne sera pas exact dès le 1<sup>er</sup> janvier. À titre provisoire, les cotisations seront calculées en appliquant la réduction générale de cotisations.

Ce calcul sera rectifié en cours d'année pour intégrer les exonérations de cotisations en Outre-mer : le montant exact de vos cotisations depuis le début de l'année sera rétabli, et, en cas de trop-payé, vous serez remboursé.

Dans l'attente de cette rectification, si, du fait de ce retard, vous êtes en difficulté pour régler le montant de vos cotisations, votre CGSS vous accordera des délais de paiement.



## Informations utiles

Contactez votre conseiller Cea au : **0 810 19 01 00** 0,05 € / min

Nos conseillers sont à votre disposition :  
du **lundi au vendredi de 12 h à 20 h** (heures locales)

Retrouvez toute l'information concernant le Chèque emploi associatif sur : [www.cea.urssaf.fr](http://www.cea.urssaf.fr)





## Informations utiles

Contactez votre conseiller Tese au : **0 810 123 873** 0,05 € / min

Nos conseillers sont à votre disposition :  
du **lundi au vendredi de 12 h à 20 h** (heures locales)

Retrouvez toute l'information concernant le Titre emploi service entreprise sur :  
[www.letese.urssaf.fr](http://www.letese.urssaf.fr)





# MERCI

**de votre attention.**

Si vous avez des questions...